

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUZ - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

N°2026_09_28-10

Ref : Direction de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Familles

Objet: Convention de partenariat entre la commune et le Nautil

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la décision n° DEC 2608003 et la convention d'accès gratuit à l'espace pataugeoire en date du 11 août 2026 du Président de la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,

CONSIDERANT que dans le cadre de son projet pédagogique, le service petite enfance de la ville, souhaite développer une activité aquatique à l'adresse des enfants de moins de 3 ans dans un lieu spécifique à la pratique de cette activité,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités sportives, le service animation enfance de la ville, souhaite proposer une activité aquatique aux enfants accueillis dans un lieu spécifique à la pratique de cette activité,

CONSIDERANT la proposition du Nautil de mise à disposition sur des créneaux ponctuels de l'espace ludique et de la pataugeoire au profit des services petite-enfance et animation enfance,

CONSIDERANT l'avis de la commission services à la population du 15 septembre 2026,

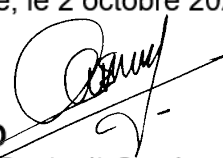
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

AUTORISE le maire à signer les conventions entre la commune et le Nautil pour la période du 01 septembre 2026 au 31 août 2027 ainsi que leurs éventuels avenants et tout document afférent.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-10b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2026
Publication : 05/10/2026